

Communiqué de presse
Grenelle 2 de l'environnement

Grenelle 2 : l'Union sociale pour l'habitat se félicite d'avancées obtenues en matière de certificats d'économie d'énergie et d'électricité photovoltaïque

Deux ans après le Grenelle de l'environnement, le Sénat aura bientôt fini son examen du projet de loi « portant engagement national pour l'environnement », dit « Grenelle 2 », chargé de décliner dans la réglementation les engagements pris dans le Grenelle 1.

Thierry Repentin, président de l'Union sociale pour l'habitat, se félicite des améliorations qui ont d'ores et déjà été apportées au texte du Gouvernement, et notamment les suivantes :

La possibilité de déposer des certificats d'économie d'énergie :

Le Sénat a élargi le champ des personnes morales pouvant effectuer ce dépôt. A la demande de Thierry Repentin, Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, a indiqué qu'en toute hypothèse le Gouvernement souhaite que le secteur Hlm soit inclus dans le champ de la loi. Cette disposition est essentielle car seule la possibilité de déposer de tels certificats, représentatifs des économies d'énergie réalisées par l'organisme Hlm, permet à celui-ci de les négocier auprès des fournisseurs d'énergie, et donc d'améliorer l'équilibre des opérations d'amélioration thermique par les recettes de leur vente (article 27).

Le développement de l'électricité photovoltaïque :

Sur proposition de Thierry Repentin, le champ des personnes morales pouvant produire et céder cette électricité a été élargi et inclut désormais le secteur Hlm (article 33). Cette disposition permettra au secteur du logement social de développer cette source d'énergie de manière à bénéficier de recettes facilitant l'amortissement des travaux d'installation. Compte tenu de l'importance du parc Hlm, ceci contribuera à la création d'une filière performante en France. Déjà fortement mobilisé sur la réhabilitation énergétique des 800 000 logements les moins performants de son patrimoine, le Mouvement Hlm souhaite par là prendre

toute sa part dans le développement de l'énergie solaire en France et la lutte contre les changements climatiques.

L'offre foncière pour favoriser la production de logements abordables en milieu déjà urbanisé :

Le Sénat a élargi aux immeubles bâtis la possibilité pour l'Etat de céder des biens fonciers avec une décote allant jusqu'à 35%. Cette mesure souhaitée par l'Union sociale pour l'habitat a été adoptée avec l'accord du secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme Benoist Apparu (article 15 ter).

L'Union sociale pour l'habitat demande à l'Assemblée nationale de veiller au maintien de ces avancées lors de son examen du texte.

Le saviez-vous ?

La rénovation thermique des 800 000 logements les moins performants du patrimoine locatif social constitue un chantier prioritaire des organismes Hlm. Largement précurseur en matière de développement durable, le Mouvement Hlm a inscrit cette ambition au rang des engagements fondamentaux du Projet Hlm adopté au Congrès de Cannes en 2008.

Grâce aux efforts des organismes, les consommations d'énergie des logements Hlm sont déjà inférieures de 30% en moyenne à celles de l'ensemble des logements français. Ainsi, le parc Hlm, qui accueille 16% de la population, ne contribue que pour 11% aux émissions de CO₂ produites par le secteur résidentiel. La consommation énergétique moyenne du parc social public en énergie primaire est de 170 KWhEP/m²/an contre 240 pour l'ensemble du parc résidentiel.

L'Union sociale pour l'habitat représente quelque 800 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération des Offices publics de l'habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes de logement social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction

d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

Produisant chaque année 100 000 logements pour la location ou l'accèsion sociale à la propriété, les organismes Hlm gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Animés par 13 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 76 000 salariés.

En 2008, l'Union sociale pour l'habitat s'est dotée d'un Projet ambitieux et fédérateur pour l'ensemble du Mouvement Hlm, à travers lequel celui-ci réaffirme avec force la spécificité de ses missions et de ses modes d'intervention.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org - Pour connaître le Projet Hlm : www.projethlm.org

Paris, le jeudi 8 octobre 2009